

Le carnet de travail

Format maximum 45 x 60 x 5 cm d'épaisseur
Il peut être numérique.

Le carnet de travail est individuel. Il est un outil d'accompagnement et de recherches tout au long de l'année et un élément du dossier à présenter lors de l'épreuve orale terminale du baccalauréat spécialité arts plastiques.

Le carnet de travail est avant tout un objet visuel, même s'il peut comprendre de l'écrit.

On peut y trouver :

- des traces graphiques ou photographiques, des expérimentations plastiques, dessins, croquis, esquisses, photographies, images découpées et parfois assemblées, peintures ou tout type de pratique que l'on peut y faire figurer ;*
- des collages de matières ;*
- quelques mots clés, du vocabulaire spécifique, des notes, des citations, des textes produits ou collés, des réflexions personnelles ;*
- les photographies des différentes étapes d'un projet ou de productions abouties ;*
- des reproductions ;*
- le fruit de recherches culturelles menées ;*
- des témoignages de visites...dès lors que l'élève a choisi de les faire figurer.*

Document élaboré suite à l'atelier sur le carnet de travail, avec les professeurs d'arts plastiques de l'académie de Versailles journée lycée du 14 janvier 2020 Stéphanie Sarmiento-Cabana, IA-IPR d'arts plastiques